

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 85 décembre 2022



L'AG de la LP 91 du 19 novembre avec Benoît Schneckenburger, secrétaire général adjoint de la FNLP

**Justice pour les 639 Fusillés pour l'exemple
À tous les Sénateur(trice)s :
Votez la loi pour leur réhabilitation collective !**

Prochain rendez-vous

**Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
(suivi du traditionnel repas « tête de veau »)**

Samedi 21 janvier à 17h à Massy

**Salle Galilée 1 et 2 à la Maison de l'Emploi et de la Formation
(quartier Opéra, en face du Centre Omnisport et de l'Hôpital Jacques Cartier)**

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du Président *Par Louis Couturier*

- 21 septembre : Fête de la République aux Ulis ;
- 11 novembre : Cérémonie à St-Germain-les-Arpajon ;
- 12 novembre : Rassemblement pour la Paix à Méreville ;
- 19 novembre : AG de la LP 91 à Marcoussis...
Autant de bons jours pour la Libre Pensée en Essonne !

Le 19 novembre, Benoît Schneckenburger, secrétaire national adjoint de la FNLP a présenté la résolution adoptée par Comité Général de la Libre Pensée du 1^{er} octobre aux 25 présents. Les intervenants ont illustré ses propos et manifesté que nous sommes déjà engagés dans la mise en œuvre de cette résolution que notre déléguée, Françoise Rousseau, avait pour mandat de voter :

- Qu'il s'agisse de combattre la loi « Séparatisme » et le néo corporatisme rampant impulsé par Macron-Borne-Darmanin et relayé par Mme Péresse ou par Mme Gelot, la maire de Longjumeau.
- Qu'il s'agisse de contrer l'offensive cléricale de reconquête de l'espace public par l'Église à l'université Paris-Saclay avec l'association l'Éveil ou à Bures-sur-Yvette pour l'inauguration de l'église rénovée.
- Qu'il s'agisse de renforcer le front pacifiste pour le cessez-le-feu immédiat en Ukraine, en Russie et ailleurs.
- Qu'il s'agisse de contribuer à la réhabilitation du citoyen Maurice Pajadon fusillé pour l'exemple natif d'Ollainville et d'obtenir le vote par le Sénat de la loi adoptée le 13 janvier 2022 par l'Assemblée nationale.

Ce numéro de *La Raison 91* se fait l'écho de ces initiatives, photos à l'appui...

Vous pourrez également lire dans un prochain numéro de *La Raison*, la revue nationale de la FNLP, un interview de notre ami Grégory Chaboussant qui rend

hommage à son collègue Alain Aspect, chercheur à l'université Paris-Saclay, qui vient de recevoir le prix Nobel de physique 2022 pour ses travaux sur « l'intrication quantique »...

Prochaine étape le 21 janvier 2023 pour notre Congrès départemental statutaire, suivi du Banquet traditionnel auquel sont invités tous les amis de la Fédération.

À ce congrès, nous aurons à faire le point des initiatives en cours :

- nos démarches auprès des sénateur(trice)s de l'Essonne pour la réhabilitation des Fusillés ;
- notre demande d'audience sur la loi Séparatisme ;
- la tenue d'un colloque à l'université Paris-Saclay en liaison avec nos amis de l'Union rationaliste et avec l'association Centre d'Alembert.

Il nous faudra chercher les priorités sur tous les fronts : néo corporatisme, rationalisme, pacifisme, droit à l'IVG, droit à mourir dans la dignité...

Il nous faudra nous disposer pour être à même de faire face à tous les aléas de la situation.

Le Bureau du 7 décembre fera des propositions d'ordre du jour : rapports habituels d'activités et financiers à discuter et voter, orientations pour 2023, montant de la cotisation, élection du Bureau et de la Commission de contrôle...

Pensez à relire les numéros de *La Raison 91* parus en 2022, elles rendent parfaitement compte de notre activité pendant l'année écoulée. Merci de prévenir Françoise de votre participation au Congrès et au Banquet... et de lui adresser sans attendre vos chèques pour vous et vos invités afin de faciliter l'organisation du repas.

À bientôt au Congrès et/ou au Banquet.

Salut et fraternité !

Le 21/11/2022

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Compte rendu de l'AG de la LP 91 du 19 novembre à Marcoussis
Page 4	Résolution adoptée par le Comité Général de la FNLP du 1 ^{er} octobre 2022
Page 5	Ainsi va l'Essonne : la Laïcité bafouée à Bures-sur-Yvette
Page 6	Cérémonie du 11 novembre à Saint-Germain-lès-Arpajon
Page 7	Conférence de l'Éveil à Paris-Saclay : Neurosciences et Foi
Pages 8 & 9	Rassemblement pour la Paix le 12 janvier à Méreville
Page 10	Notes de lecture de Louis Couturier – Hommage à Gérard Brunet
Page 11	L'Église doit payer, l'Église peut payer – LVMH à Polytechnique
Pages 12 & 13	Fête de la République aux Ulis : discours de L. Couturier et de Gilbert Piantoni
Page 14	Un Contrat d'engagement antirépublicain par Alain Veysset
Page 15	Argumentaire : qu'est-ce que le CER ?
Page 16	Trésorerie : Bulletin d'adhésion, inscription au Congrès et au Banquet du 21 janvier

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Assemblée générale de la LP 91 du 19 novembre

L'AG convoquée pour faire le point après le Comité Général de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) du 1^{er} octobre a regroupé 24 participants, adhérents de la LP 91 et invités (une dizaine d'excusés).

Benoît Schneckenburger, secrétaire général adjoint de la FNLP, que nous avons sollicité pour cette réunion, a fait une présentation complète des travaux du Comité Général et des principales actions entreprises par la Libre Pensée ces derniers mois et années, entre autres :

- Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme » attentatoire à la liberté d'association (loi de 1901), la liberté de conscience et la liberté d'expression, combat mené avec l'ensemble des organisations démocratiques.
- Pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple.
- Contre l'implantation de statues et autres symboles religieux dans l'espace public en violation de l'article 28 de la loi de 1905 (crèches dans les mairies par exemple).
- Pour le respect de la laïcité institutionnelle de séparation des Églises et de l'État que bafoue régulièrement le président Macron ainsi que de nombreux élus en participant es-qualité à des cérémonies religieuses.
- Pour que l'Église indemnise justement et rapidement les victimes des crimes sexuels commis par des prêtres pédophiles et même des évêques. L'Église doit payer, elle peut payer.
- Pour l'abrogation du SNU (service national universel), entreprise d'embrigadement de la jeunesse.

Benoît a indiqué que la Libre Pensée avance la perspective de construire une grande « Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser » avec toutes les associations qui combattent pour la défense de la loi de 1901 et de la loi de 1905 et a proposé à tous de participer aux Journées d'Études organisées par l'IRELP les 3 et 4 décembre.

Sont intervenus dans la discussion :

Françoise R sur l'implantation du Centre culturel Teilhard de Chardin tenu par les Jésuites au sein de l'université Paris-Saclay pour reconquérir le milieu scientifique.

Alain V sur la signature du Contrat d'engagement républicain exigée la mairie de Longjumeau pour que les associations bénéficient de salle municipale de réunion ou de pouvoir participer au Forum des associations.

Jean-Marie S sur le droit de réponse, qu'il partage, publié dans La Raison d'octobre à propos d'un article polémique et sur les rapports entre la Libre

Pensée et l'ADMD (pour le droit de mourir dans la dignité).

Louis C sur les conférences organisées à Paris-Saclay par l'Éveil, association proche des évangélistes (voir article plus loin) et sur la réussite du rassemblement pour la Paix le 12 novembre à Méréville avec l'ARAC, le Mouvement de la Paix et la Ligue des Droits de l'Homme.

Philippe B sur l'implantation de LVMH à Polytechnique et sur une adresse de son syndicat aux sénateurs pour qu'ils votent la loi de réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Irène L sur les opérations menées sur la Plateau de Saclay dont la presse départementale ne parle pas.

Christophe R sur la nécessité de réagir face à l'infiltration des religions à Paris-Saclay en organisant à l'université un colloque avec l'Union rationaliste ou le Centre d'Alembert qui pourrait nous avoir une salle.

Jugurtha (invité membre de LFI) sur les dangers du retour au religieux, sur la nécessité d'investir le terrain via le numérique, sur les menaces de nouvelles mesures contre le droit de manifester.

Isabelle (invitée membre de LFI) nous assure du soutien des GA de LFI pour un colloque à Paris-Saclay.

Daniel R sur le non-respect de la séparation des églises et l'État (loi de 1905) par des élus lors de l'inauguration de l'église rénovée de Bures-sur-Yvette (voir l'article « Ainsi va l'Essonne »).

Après les réponses de Benoît aux différentes questions, l'AG s'est terminée par un pot fraternel.

L'avis d'une invitée après la réunion (extraits) :

« J'ai trouvé le contenu de la présentation faite par Benoît très clair et excellent. Il a résumé tout le champ d'action de votre association, plus large que ce que j'imaginai, ainsi que vos méthodes (victorieuses) d'action.

Il y avait des choses dont j'avais entendu parler dans la presse nationale (la statue de la vierge par exemple), d'autres que j'ai découvertes (LVMH à l'X par exemple). J'ai aussi trouvé très bonne l'idée d'organiser une contre-conférence rationaliste à l'université qui a accueilli une conférence crypto-religieuse. Si elle se monte, n'hésitez pas à me l'indiquer afin que j'en fasse la promotion. Un bon moment dans l'ensemble, donc. »

Résolution adoptée par le Comité général de la Libre Pensée

Le Comité général de la Libre Pensée, réuni le 1^{er} octobre, se tient à un moment bien particulier de l'histoire de notre pays. Les récentes élections n'ont fait que mettre entre parenthèses les problèmes immenses auxquels la démocratie et la civilisation sont confrontés. Nous avons assisté à un énorme kidnapping de la démocratie.

Une non-campagne du gouvernement **Macron** pour n'avoir à présenter ni bilan ni projet. Une abstention massive, à la fois, voulue par les pouvoirs pour écœurer le peuple et utilisée par le peuple pour se détourner de ces mêmes pouvoirs, toutes couleurs politiques confondues. Une débâcle des partis gouvernementaux qui ont gouverné le pays depuis des décennies. Un candidat xénophobe et raciste sorti du néant par les media pour détourner l'attention et replongé aussitôt dans le vide des résultats. Des faux débats, des vrais procès. Des arrangements politiciards de la pire espèce pour garantir en vain une majorité présidentielle à l'Assemblée. Une vie politique officielle grotesque.

Sous des formes inédites, dans et hors des processus électoraux, un mouvement s'est exprimé et il ne peut s'arrêter. Cela montre bien à quel point nous avons eu raison, comme Libre Pensée, sans nous mêler de discussions électorales, de porter la question de l'Assemblée Constituante comme moyen de redonner la parole au peuple.

Et une authentique crise de civilisation. La laïcité foulée aux pieds comme jamais, en invoquant la laïcité. La santé, les transports, l'École en ruines dans des proportions telles qu'on ne peut plus parler de services publics. Des angoisses criantes qui montent sur chacun des aspects de la vie quotidienne, même le plus banal. L'avenir des générations qui viennent est devenu épouvantable. Leur présent est troublé. Que peut être un État qui marche sur sa jeunesse ? Chacun a en mémoire la photographie éprouvante de ces jeunes agenouillés, mains sur la tête, devant des hommes en armes. Rien ne l'effacera.

Le peuple n'a pas réussi à imposer sa volonté par les élections. Pourtant, il s'agit purement et simplement de sa survie en tant que peuple. Ce qui n'a pas été obtenu ici devra l'être ailleurs. La **Libre Pensée** a analysé, par exemple, que la Loi *Séparatisme* menaçait trois fondements essentiels de la vie sociale de notre pays, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté d'association.

Actuellement, les associations même les plus anodines, même celles insérées depuis des décennies dans le tissu et dans les mœurs républicaines sont sommées de souscrire à des engagements inouïs. Il faudrait témoigner de son républicanisme. Et devant qui, on se le demande ? Devant ceux qui rétablissent les lettres de cachet. Devant ceux qui cherchent à faire revenir sur le sol national des personnes condamnées à l'expulsion pour les expulser. C'est ridicule et pathétique, comme sont honteuses et criminelles les décisions prises par le pouvoir envers les personnes migrantes.

Pourtant, chacun d'entre nous le sait et le sent, l'heure n'est pas à la résignation. Des forces nouvelles ont commencé à se lever. Il importe de les aider à continuer ce surgissement. Depuis des mois et des mois, la **Libre Pensée** et les **libres penseurs** ont tissé dans ce pays des liens nouveaux et puissants. Nos résultats, nos succès, nos actions, nos initiatives sur tellement de plans et de tellement de manières sont innombrables. Cela remplirait des pages et des pages. Il ne s'agit pas pour nous de les proclamer à la face du monde comme preuve de notre efficacité. Mais les faits sont là et sont incontestables.

Ainsi, n'avons-nous pas alerté dès octobre 2021 sur « la guerre qui vient », des mois avant l'éclatement de la guerre en Ukraine, dans une déclaration qui affirme notamment « La politique du « *containement* » ne pourra être reproduite à l'identique, d'autant que la Russie jouera son propre rôle comme interface entre les « *Deux Grands* » pour en tirer de substantiels bénéfices et se refaire une santé ? Nous ne serons donc pas plus qu'aujourd'hui dans un monde bipolaire, mais multipolaire où dans des gigantesques brèches, il pourra se passer des événements incontrôlables, notamment pour l'accès aux sources d'énergies et aux ressources en eau » ?

La Libre Pensée est utile. La Libre Pensée est indispensable à la démocratie.

Ce n'est pas la nouvelle, surprenante mais enthousiasmante, du vote en première lecture à l'Assemblée de la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple qui va nous démentir. Depuis des décennies, contre tous les sceptiques, nous avons tenu bon, nous avons agi, et nous avons gagné, avec nos amis qui nous ont accompagné dans cette voie.

C'est pourquoi, aussi, nous avons ouvert la discussion à propos de la constitution d'une Confédération Laïque pour la défense de la Liberté de Penser (titre provisoire). L'heure est à l'action. L'heure est à l'audace organisationnelle. Il nous faut saisir toutes les opportunités, inviter sans crainte ni préjugés, élargir la Libre Pensée, ses Fédérations, ses groupes, ses bureaux, multiplier les initiatives, développer les bulletins et les actions. L'heure est au renforcement de la Libre Pensée, l'organisation de **Victor Hugo, d'Aristide Briand, d'Anatole France, de Marc Blondel.**

**L'heure est à la sauvegarde de la démocratie.
Adhérez, faites adhérer à la Libre Pensée.**

Ainsi va l'Essonne... par Daniel Rousseau
Quand des élus de la République font la promotion d'une religion !
Avec la caution du préfet, représentant de l'État...

En 2018, lors de la Conférence des Évêques de France au Collège des Bernardins, Macron avait déclaré : « *le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et il nous importe à vous comme à moi de le réparer* ».

Manifestement, à Bures-sur-Yvette, on s'efforce de réparer solidement le lien avec l'Église catholique !

Sur l'affiche annonçant l'inauguration de l'église rénovée, l'édifice religieux est entouré d'un ruban tricolore (symbole de la République) et l'invitation est estampillée du logo de la République française...

Qui nous invite à cette cérémonie ? le préfet, représentant de l'État, le maire de Bures-sur-Yvette et la présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Mme Péresse...

Ajoutez à cela la présence de l'évêque d'Évry et celles des présidents de la Communauté Paris-Saclay et du Conseil départemental... Que du beau monde !

Le préfet et tous ces élus présents (même s'ils ne portent pas d'écharpes tricolores) font ouvertement la promotion d'une religion.

Ils sont en totale contradiction avec l'article 2 de la loi de 1905 : « **La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte** »

Ils se proclament tous de fervents laïques (quand il s'agit de fustiger la religion musulmane), mais ils sont les premiers à bafouer la laïcité institutionnelle, c'est-à-dire la Séparation des Églises et de l'État (loi de 1905).

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée ne manquera pas de rappeler aux autorités publiques qu'elles sont tenues de respecter les lois de la République !

Un élu peut afficher son appartenance à une religion mais il ne doit en aucun cas faire endosser à l'institution qu'il représente ses positions religieuses par des déclarations ou des actes qui engagent la République.

Valérie PÉCRESSE
Présidente de la Région
Ile-de-France

Bertrand GAUME
Préfet de l'Essonne

Jean-François VIGIER
Maire de Bures-sur-Yvette
Conseiller régional Ile-de-France

& le Conseil municipal

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de

l'Église de Bures-sur-Yvette rénovée

le Samedi 1er octobre à 10h00

En présence de

Grégoire de LASTEVRIE François DUROVRAY Michel PANSARD
Président de la Président du Evêque d'Evry
Communauté Conseil départemental
Paris-Saclay de l'Essonne

Louis Couturier était présent à Bures-sur-Yvette le 1^{er} octobre pour distribuer un texte de la LP 91



11 novembre 2022 à Saint-Germain-lès-Arpajon

Invitée par le maire de la commune, Françoise Rousseau, au nom de la LP 91, a fait le discours ci-dessous devant tous les officiels présents :

Le 11 novembre 2019 dans ce même lieu, j'ai eu l'occasion de saluer la décision courageuse du Conseil municipal et de M. le maire de Saint-Germain-lès-Arpajon de réhabiliter publiquement le soldat Jules Alphonse THIERRY, victime d'une justice expéditive et fusillé pour l'exemple pour avoir peut-être eu le tort comme beaucoup d'autres soldats de contester ou de désobéir à des ordres militaires absurdes ou suicidaires.

Justice lui a été rendue. Son nom est maintenant inscrit sur le monument aux morts de la commune. Il figure également sur la liste déposée au pied du monument national érigé à Chauny dans l'Aisne grâce à l'aide financière de nombreuses associations et municipalités dont celle de Saint-Germain-lès-Arpajon, qui était représentée lors de son inauguration en avril 2019.

Depuis des dizaines d'années, la Libre Pensée qui



Françoise Rousseau pour la LP 91

Extraits du discours de Norbert Santin, maire de Saint-Germain-lès-Arpajon

En 2019, comme nous l'a rappelé Madame Françoise Rousseau, nous avons participé à l'édification d'un monument à Chauny dans l'Aisne pour rendre hommage à ceux que l'on appela plus tard les fusillés pour l'exemple.

Parallèlement, nous avons honoré sur notre sol l'un de ces fusillés, le germinois Jules Alphonse THIERRY, fusillé le 25 avril 1915, dont le nom figure désormais sur ce monument aux morts, aux côtés de ses frères d'armes « morts pour la France ».

Grâce à l'action de réhabilitation menée courageusement depuis 30 ans par les associations de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Libre Pensée (présentes parmi nous à nouveau aujourd'hui, ce dont je les remercie) pour reconnaître et rendre justice et honneur aux fusillés pour l'exemple et à leurs familles.

milite pour la paix et la fraternité entre les peuples, n'a eu de cesse d'intervenir auprès des autorités de l'État pour que soient réhabilités collectivement les 639 Fusillés pour l'exemple, morts pour la France et par la France.

Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a adopté la loi pour leur réhabilitation collective. Malgré beaucoup d'obstacles, des députés de tous bords ont eu le courage de leur rendre leur honneur. C'est une énorme victoire pour tous ceux qui ont combattu pour cela et pour toutes les familles des soldats « fusillés pour l'exemple » : l'opprobre qu'elles subissaient est enfin levé.

Il reste maintenant une dernière étape pour que cette victoire soit définitive : le vote des sénateurs dans les semaines à venir pour que cette loi soit promulguée.

Comme l'a dit le député Bastien Lachaud lors de la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale : la réhabilitation collective de ces 639 Fusillés pour l'exemple est un devoir moral pour notre pays.



Norbert Santin, maire de Saint-Germain-lès-Arpajon

Rappelons donc que, durant cette terrible guerre de 14/18, il y eut plus de 1 500 condamnations à mort de soldats, dont 700 environ furent effectivement fusillés. La plupart n'ayant rien fait qui méritait la mort, ils furent surtout « fusillés pour l'exemple », pour éviter les révoltes, les mutineries, pour continuer à fournir de la chair à canon.

Après la guerre, seulement une cinquantaine furent réhabilités pour des raisons diverses. Il en reste près de 639 qui n'ont toujours pas été officiellement réhabilités par la nation. Nous pouvons collectivement être fiers d'être une des deux seules communes de l'Essonne à avoir franchi ce pas dans la reconnaissance et la lutte pour cette nécessaire réhabilitation nationale. Il faut des précurseurs.

Réjouissons-nous maintenant que notre représentation nationale nous ait emboîté le pas et propose cette légitime mais tardive reconnaissance. Le Royaume-Uni l'a fait, lui, depuis 2006 !

L'université Paris-Saclay : nouveau laboratoire des religions ?

« Neurosciences et Foi : Le cerveau est-il programmé pour la Foi ? »

Tel est le sujet d'une conférence organisée le 4 octobre par l'Éveil, association de l'université Paris-Saclay, avec comme invitée le professeur Stéphanie Clarke.

Comme nous le signale l'un de nos adhérents (il n'a pas été le seul à réagir) :

« Le sujet n'est pas sans intérêt pour qui se pose ce genre de questionnement, mais une telle conférence unilatérale au cœur du campus, n'est-ce pas problématique ? Telle qu'annoncée, **cette soirée n'annonce pas une CONTROVERSE** telle que nous l'apprécions ici. La présidence de Paris-Saclay ne voit pas où est le problème d'héberger une telle soirée, puisqu'il s'agit d'une association d'étudiants. En revanche, elle refuse d'ouvrir ses locaux à une association comme La Libre Pensée, entre autres... »

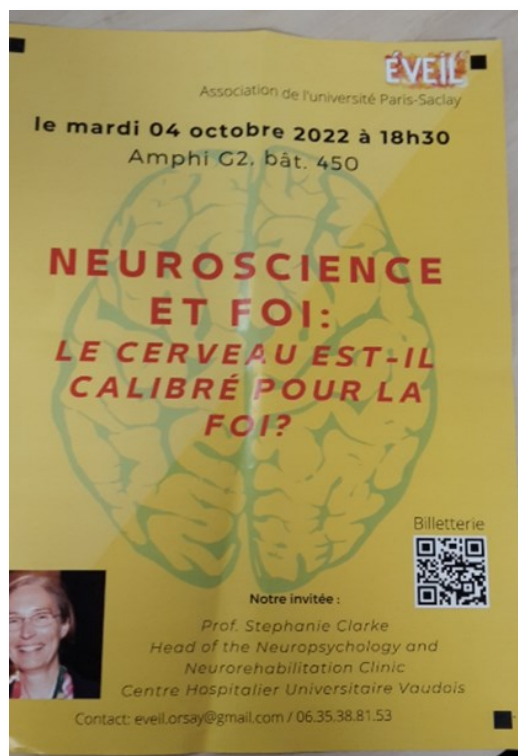
Qui est Stéphanie Clarke ?

Médecin neurologue en Suisse, elle a collaboré à plusieurs ouvrages :

- « **L'identité humaine** » : « Ce livre est le fruit des journées du **Réseau des scientifiques évangéliques (RSE)** et du **Réseau évangélique des sciences humaines (RESH)** des GBU qui ont travaillé conjointement sur la thématique de l'identité humaine à partir de ces questions. Les contributeurs, spécialistes en neurosciences, périnatalogie, psychologie, missiologie et théologie, dialoguent avec les avancées récentes des sciences et cherchent à entrer dans l'adoration du

psalmiste : Qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui ? »

- « **Une foi des arguments** » : « La foi chrétienne est attaquée de différentes manières. On la dit dépassée, contredite par la science et par la situation de notre monde, ou encore basée sur des textes peu fiables. Est-ce vraiment le cas ? Ce livre expose les réponses que l'on peut apporter, en suivant une approche originale ».



Les religions à l'assaut du milieu scientifique ?

Avec le Centre culturel Teilhard de Chardin récemment implanté au sein du campus de Paris-Saclay, les Jésuites sont déjà en bonne position pour infiltrer le milieu étudiant et pour prétendre dispenser des formations diplômantes...

C'est maintenant au tour des évangélistes, camouflés derrière l'association d'étudiants L'Éveil...

La Libre Pensée avec les scientifiques rationalistes ne restera pas sans réagir. Nous trouverons bien le moyen d'organiser notre propre conférence dans cette université héritière d'Hélène Langevin et Edmond Rostand.

Remarques de Louis Couturier qui est allé écouter la conférencière invitée par l'Éveil (et pour distribuer une invitation à prendre contact avec la LP 91...):

« Selon Mme Stéphanie Clarke, la spiritualité relèverait d'une zone identifiable de notre cerveau, comme d'autres zones. Notre cerveau serait équipé pour la Foi (partie fixe). La Foi, elle, reste un acte volontaire (partie malléable). Et voilà, le tour est joué !

La recette est éprouvée : partir d'une scientifique

renommée – ici, Mme Clarke, médecin neurologue de Lausanne – de données scientifiques, donc vérifiables, et greffer Dieu en prime en s'appuyant sur de soi-disant faits religieux, en l'occurrence ici *via* les Actes de l'apôtre Paul et *via* l'Écclésiaste...

Les rationalistes ont encore beaucoup à faire pour combattre les superstitions et ceux qui les répandent en se réclamant maintenant de la Science pour investir ouvertement l'université Paris-Saclay. »

Rassemblement pour la Paix 12 novembre 2022 à Méréville

Extraits du discours prononcé par Louis Couturier, président de la LP 91, devant plus d'une vingtaine de participants :

À nouveau, nous voici à Méréville au pied de ce monument aux morts pacifiste à l'extrémité de la rue Jean Jaurès que l'on peut considérer comme la première victime de la Guerre de 1914-1918, cette grande boucherie.

Comme ici, se tiennent dans toute la France ce week-end, des dizaines de rassemblements pacifistes à l'initiative de la Libre Pensée, de l'ARAC et de l'Union Pacifiste de France avec le soutien d'autres associations comme le Mouvement de la Paix, la Ligue des Droits de l'Homme et de syndicats.

Alors que le monde est ravagé par des guerres liberticides, saigné au profit des oligarques de tous les pays, abreuvé de fausses nouvelles qui inondent les médias, l'ennemi, dans notre propre pays, cherche à imposer au nom de l'économie de guerre, des sacrifices en matière de santé, d'école, de salaires, à coup de 49 *ter* :

- 3 milliards supplémentaires pour le budget de l'armée et 1,8 milliard en moins pour celui de la santé !
- Non au budget de guerre de Macron et Borne !
- Pas un dollar, pas un euro pour la guerre !
- Maudite soit la guerre et ceux qui l'organisent !
- Ni OTAN ! Ni Poutine !
- Paix entre les Peuples !
- Justice pour les Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale !
- Réhabilitation collective pour les 639 !
- Unité pour que cette épine soit enfin arrachée du talon de la République, pour la fin de cette injustice !
- Unité pour que la loi votée dans ce sens le 13 janvier 2022 à l'Assemblée nationale soit définitivement adoptée par le Sénat !

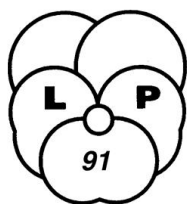
Avec les associations présentes, nous allons nous adresser ensemble aux sénatrices et sénateurs de l'Essonne pour les convaincre de voter cette loi sans en changer un mot, ni une virgule.



Le Rassemblement pour la Paix du 12 novembre à Méréville

Ont pris la parole à ce rassemblement, les représentants des associations signataires de l'Appel : Louis Couturier, président de la LP 91, Lucien Lagrange pour l'ARAC 91, Dea Rety pour le Mouvement de la Paix d'Orsay-Les Ulis, Rose-Marie Boussamba pour la LDH des Ulis. Était également présent, Pierre-Yves Lebec, conseiller municipal de Saint-Germain-lès-Arpajon.

Lettre aux sénateurs(trices) de l'Essonne



Libre Pensée
Essonne



ARAC 91



Mouvement de la Paix
Orsay Les Ulis



LDH Massy Palaiseau
LDH Les Ulis



Union Pacifiste

Nous sommes à la veille du vote au Sénat de la proposition de loi du 13 janvier 2022 relative à la réhabilitation des 639 « Fusillés pour l'exemple » de la Guerre de 1914-1918, victimes d'une « justice » militaire expéditive qui n'a pas tenu compte du droit de la défense.

Nous vous demandons de bien vouloir la voter en l'état pour que cette loi soit adoptée sans seconde lecture à l'Assemblée nationale.

Nous souhaiterions vous rencontrer avant le vote, dans les conditions que vous nous préciserez, afin de vous fournir les explications nécessaires.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Sénateur(trice)s en l'assurance de notre attachement à la Paix et à la réparation de cette injustice.



La « tribune » du 12 novembre à Méréville



Lucien Lagrange de l'ARAC 91



Rety Dea pour le Mouvement de la Paix d'Orsay Les Ulis



Rose-Marie Boussamba pour la LDH des Ulis

2022, une bonne cuvée de livres !

(notes de lecture de Louis Couturier)

« Vie d'un esclave américain, écrite par lui-même »

de Frederick DOUGLAS (Payot février 2022)

On connaît Frederick Douglas comme libre penseur américain grâce à un ouvrage non traduit de Fred Whitehead « *Freethought on the american frontier* » 1922 et à « *Black freethinkers and civil rights* » de Norm R. Allen Jr paru en 1922.

Grâce à ce petit ouvrage traduit en français, on le découvre esclave et on découvre la barbarie de l'esclavage.

« Elisabeth Finch »

de Julian BARNES (Mercure de France 2022)

À la faveur de ce roman, on découvre Flavius, Claudius, Julianus (331-363), l'empereur romain que l'Église a affublé du qualificatif infamant d'Apostat et qui s'est acharné à faire disparaître ses écrits.

Durant son court règne (361-363), il a combattu l'intolérance des chrétiens, autorisé toutes les religions, interdit les affrontements meurtriers entre les factions chrétiennes (Ariens, Nicéens, Sabelliens, Nestoriens, Dioclétiens...) et fait rouvrir les temples païens.

Il aurait été assassiné par un soldat romain chrétien.

Bonne découverte de « Julien l'Apostat » d'Elisabeth Finch !

« Le Conventionnel Jacob Dupont » (1755-1823)

de Jean-Marc SCHIAPPA
(Les Éditions Libertaires, mai 2022)

L'auteur se veut décapant. Il se fixe de rectifier – preuves à l'appui – les erreurs, les approximations, les calomnies accolées au Conventionnel Jacob Dupont.

En chercheur de vérité, il s'en tient aux faits pour Jacob Dupont comme il l'a fait pour Gracchus Babeuf et pour Maximilien Robespierre.

Aux « chercheurs de vérité », lecteurs de La Raison 91 : prenez le temps de le lire !

« Compagnons et camarades. Un libre penseur parle des anarchistes »

de Christian EYSCHEN, préface de
Jean-Marc Raynaud (Les Éditions Libertaires, 2022)

Pour continuer à agir ensemble, il faut apprendre à se connaître, apprendre à s'écouter, à dialoguer, à se respecter.

Autant commencer, si nécessaire, par ce petit ouvrage qui indique les grandes figures de l'Anarchie et le mouvement anarchiste en France et en Espagne et qui, au passage, présente le « Jacob Dupont » de Jean-Marc Schiappa.

Hommage à Gérard Brunet

Il me revient l'éprouvant honneur de rendre à Gérard l'hommage qui lui est dû. Il me revient donc de retracer à grands traits ses engagements à nos côtés dès son installation dans l'Essonne dans la ligne de ceux que l'on connaît de lui dans l'Oise.

Gérard s'est investi au sein du Bureau fédéral comme secrétaire puis, ses forces déclinant, comme secrétaire adjoint et, enfin dans les derniers temps, comme simple adhérent. Il y fut un maillon de la chaîne libre penseuse au compte de la défense de la liberté de conscience, du pacifisme, de la loi de 1901 sur la liberté d'association et de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Il a participé, à nos côtés comme à ceux de l'ARAC, à notre campagne pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Guerre de 1914–1918. Il n'a malheureusement pas tenu bon jusqu'à l'adoption définitive de la loi de réhabilitation collective en cours de navette au Sénat après son vote du 13 janvier 2022 à l'Assemblée nationale.

Gérard s'était également investi bénévolement dans la mise en ordre des archives de la Libre Pensée au siège de l'IRELP, l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée, pour en faciliter l'accès aux chercheurs et aux libres penseurs curieux de connaître la longue marche de la pensée libre et de la Libre Pensée à partir des documents inédits qui y sont entreposés.

Ces derniers temps, Gérard a vécu son confinement à l'EHPAD des Ulis en libre penseur attentif à nos activités tout en restant discret sur les souffrances qui minaient ses forces. Autant dans la Fédération de l'Essonne qu'à l'IRELP, nous garderons le souvenir d'un camarade qui n'a pas ménagé son temps et ses forces pour la Libre Pensée.

Mesdames, messieurs, ses amis et ses proches, nous partageons votre douleur et vous présentons nos condoléances.

Camarade Gérard, au nom de tous, je te salue et te dis adieu.

Louis Couturier, président de la LP 91

Réparation pour les victimes des prêtres pédophiles par Françoise Rousseau L'Église doit payer, l'Église peut payer !

Tout le monde peut constater la lenteur et les réticences de la hiérarchie catholique à indemniser les victimes des crimes sexuels commis au sein de l'institution (cf. rapport Sauvé). Aujourd'hui les « réparations indemnitaires » ont commencé mais l'Épiscopat se plaint toujours de son manque de moyens financiers... Ah bon ?

La Fédération nationale de la Libre Pensée a déjà collecté de nombreuses informations, vérifiables, sur la richesse considérable de l'Église. Un ouvrage est en cours de réalisation à ce sujet.

À la veille de 1789, l'Église catholique était le premier propriétaire foncier du Royaume. Son patrimoine en a certainement pris un coup avec la Révolution mais elle a encore de beaux restes !

Deux exemples dans notre département :

« **La Clarté Dieu** » à Orsay où la messe de Noël 2021 fut filmée et retransmise sur France 2 dans le cadre du « Jour du Seigneur »

C'est une Chapelle et surtout une Maison d'accueil située dans un parc de 5 hectares qui permet « de mettre à disposition des locaux spacieux pour journées d'études, conférences, préparation d'examen... »

Implantés depuis 60 ans, les Franciscains ont sous leur pied un beau patrimoine, dont la valeur ne cesse d'augmenter ! Très bon investissement de départ...

« **L'Abbaye Saint-Louis-du-Temple** » dite **Abbaye de Limon à Vauhallan**

Construite à partir de 1950 (1^{re} pierre consacrée par le futur Jean XXIII), sur des terrains achetés après 1905, cette Abbaye (dont le nom est déjà tout un programme...) est en partie dédiée à la conservation des souvenirs de la Famille Royale Louis Capet et Marie-Antoinette.

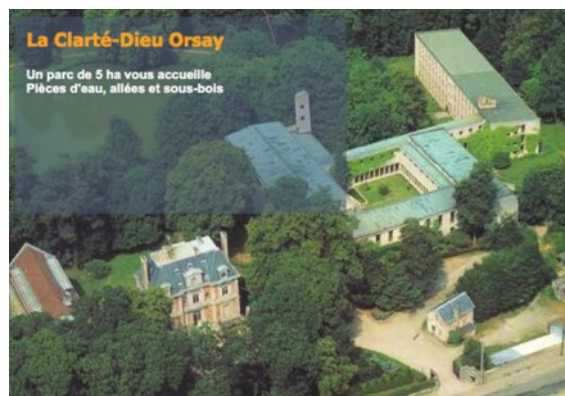
D'après la publicité, on y vient pour assister aux offices chantés en grégorien ou pour une retraite spirituelle mais aussi, car les religieuses (des bénédictines) sont pragmatiques, pour y faire des stages d'artisanat, acheter les produits alimentaires bio, etc. Les terres situées sur le plateau de Saclay au-dessus de la vallée de la Bièvre représentent une jolie somme !

Ces deux exemples ne représentent qu'une infime partie de la richesse de l'Église, congrégations et évêchés compris. En cherchant un peu, nous pourrions encore trouver des centaines d'autres exemples en Essonne et ailleurs.

Alors ? Sans ressources l'Église ?

Quant au diocèse d'Évry-Corbeil, il dispose de fonds disponibles à court terme d'un montant de 9 329 000 euros et d'un patrimoine immobilier estimé à 22 080 000 euros (source internet).

Donc OUI : l'Église doit payer et elle peut payer !



Après la tentative de TOTAL, mise en échec, LVMH s'installe à Polytechnique...

Sur le Plateau de Saclay, l'école Polytechnique fait de nouveau parler d'elle !

Il y deux ans, Total avait l'intention de s'y implanter. Tout le monde était d'accord : le Conseil d'administration, les collectivités locales, l'État... Mais c'était sans compter sur les élèves et leurs associations, et sur une partie des enseignants qui se sont battus contre et qui ont gagné... Le projet TOTAL a capoté !

Mais voilà que la même opération recommence, cette fois-ci avec LVMH, groupe de luxe créé par François Pinault, 24^e fortune mondiale et 4^e fortune de France. Leur objectif : créer un « centre d'excellence » nommé « Gaïa ».

Sans aller dans le détail, on constate tout simplement que l'EPA Paris-Saclay permet aux capitaux privés de s'implanter dans ce bastion de la recherche scientifique. Et qui dit capitaux privés dit recherche de profits. LVMH, pas plus que TOTAL, n'est une œuvre philanthropique !

La Libre Pensée défend la stricte indépendance de la recherche scientifique vis-à-vis des requins de la Finance et apporte son soutien aux chercheurs et aux étudiants opposés à l'introduction d'intérêts privés dans les Grandes Écoles et dans la formation des scientifiques.

Fête de la République aux Ulis le 21 septembre 2022

Discours de Louis Couturier, président de la Libre Pensée de l'Essonne

Je suis très honoré d'être là physiquement pour cette 13^e édition de la fête de la République aux Ulis. Pour la République, on est là, on est toujours là, même si Macron n'en veut pas...

Fêter la République aujourd'hui, c'est évidemment marquer le 230^e anniversaire de la victoire du peuple sur les tyrans de l'époque à Valmy, c'est le 230^e anniversaire de l'abolition de la royauté, c'est le 230^e anniversaire de la proclamation de la République comme viennent de le rappeler M. le Maire et Gilbert Piantoni avant moi.

Au risque de vous surprendre, je vais commencer mon propos par insister sur la Paix car pour moi « Paix, Liberté et République » ne peuvent être séparées. Je vais vous citer Malcom X pour lequel « *Paix et Liberté ne peuvent être séparées car personne ne peut être en paix tant qu'il n'est pas libre* ».

Pacifistes et antimilitaristes, au côté du Mouvement de la Paix et de l'ARAC, nous allons prendre place dans la Journée mondiale pour la Paix, pour le respect de la volonté des peuples, pour un cessez-le-feu immédiat en Ukraine, pour que s'ouvrent des négociations. Le « Guerre à la guerre » d'Henri Barbusse et de la Libre Pensée, ainsi que le « Guerre aux tyrans et Paix dans les chaumières » restent d'actualité.

Cette année à nouveau, je placerai notre participation sous l'égide de Giuseppe Garibaldi qui a défendu toute sa vie et en toutes circonstances les idéaux de Liberté qui nous sont chers. C'est le 20 septembre 1870 que les forces patriotiques sont entrées dans Rome par la Brèche de la Porte Pia. Elles ont abattu le dernier État de droit divin. Cet événement vient d'être à nouveau célébré dans le monde entier à l'appel de l'AILP, l'association internationale des libres penseurs. J'ajouterai l'évocation des 4 sergents de La Rochelle guillotines le 21 septembre 1822, accusés d'avoir voulu renverser la monarchie restaurée.

- Vive la République fondée le 21 septembre 1792 !
- Vive la République qui a fondé l'école laïque, qui a voté la loi

de 1901 sur la liberté d'association, qui a voté la loi de Séparation des Églises et de l'État en décembre 1905 !

- Vive la République menacée actuellement par des lois et des décrets promulgués en son nom comme c'est le cas de la loi Séparatisme attentatoire à la liberté d'association et à la liberté de conscience !
- Vive le renforcement de nos liens pour des actions communes !
- Pour le respect des lois de 1901 et de 1905 !
- Pour l'abrogation de la loi Séparatisme dont la Ligue de l'Enseignement vient d'être victime !
- Pour donner la parole au peuple, au pays réel !
- Vive Giuseppe Garibaldi citoyen du monde !
- Vivent les 4 sergents de La Rochelle martyrs de la République comme Joseph Bara, célébré à Palaiseau !
- Guerre à la guerre ! Guerre aux tyrans ! Paix aux chaumières !

Mesdames, messieurs, vous pouvez compter sur la Libre Pensée, laïque, anticléricale, antimilitariste et sociale pour résister aux bruits de bottes de la guerre moderne et au cours corporatiste impulsé par la Macronie.

Vive la Libre Pensée ! À bas la calotte et vive la Sociale !



Clovis Cassan, maire des Ulis

Discours de Gilbert Piantoni, conseiller municipal, libre penseur

Aux Ulis, depuis plusieurs années déjà, la date anniversaire de la Première République donne lieu à célébration. Elle en deviendrait même un marqueur d'attachement de notre ville à la République.

Suite à la prise des Tuileries le 10 août 1792, une nouvelle assemblée a été élue pour la première fois au suffrage universel masculin : la Convention. La monarchie constitutionnelle est abolie le 21 septembre 1792 et la République s'installe dès le lendemain en datant les actes de l'an premier de la République française, avec la célèbre formule, dorénavant. Tout avait été dit, la République était née. Elle devait être mise à mal définitivement le 18 mai 1804 avec la nomination de Napoléon Bonaparte Empereur des Français.

Entre temps, nous avons eu le coup d'État du 18 Brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799). Après l'ordre le chaos et réciproquement. Avec la mort de Louis XVI, la monarchie de droit divin semble définitivement abandonnée au profit de la République. Cette date du 21 septembre, pourtant fortement symbolique pour notre fête nationale, n'a pas été retenue en tant que telle. Par contre, la date du 14 juillet 1789 avec la prise de la Bastille a fait consensus. Cela me convient bien car quand je pense 1789, je pense tout naturellement déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous sommes passés du statut de sujets du Roi de France au statut de citoyens français.

Notre ville est issue de transformation de la ZUP de Bures Orsay destinée à accueillir des habitants en quête de logements collectifs, sociaux et en copropriété. Les constructions ont été réalisées par les deux bouts du territoire, un côté Bures et un côté Orsay sans se rejoindre. Lors de la création juridique de la ville en 1977, il n'y avait rien au milieu, si ce n'était le centre administratif. C'est alors que la nouvelle équipe municipale a construit la dalle du centre-ville qui reliait avec des passerelles, la Daunière, le jardin de Lys et le centre commercial.

Sans grande hésitation et à l'unanimité le conseil municipal a intronisé la nouvelle place qui fédérait l'ouest et l'est de la ZUP devenue ville en Esplanade de la République. Tout un symbole pour un conseil municipal fortement imprégné des idées libératrices de 1968. Et pour terminer le centre-ville, quelques décennies après dans le cadre de la rénovation urbaine notre belle place centrale a reçu le beau nom de

Liberté. Vous connaissez la suite, Égalité Fraternité à laquelle j'ajouterais bien volontiers laïcité, mais aussi solidarité.

Ce mot République est magique, Je le sens universel. Il se suffit en lui-même et je suis toujours peiné lorsqu'au niveau de la reconnaissance des États on lui ajoute des qualificatifs pour lui donner un sens particulier. Je me souviens de la République Démocratique Allemande, RDA, de l'URSS. Union des Républiques Soviétiques Socialistes, la République Populaire de Chine, RPC que nous retrouvons sur l'étiquette de certains vêtements.

Au travers mon histoire personnelle, dans les années 1972/1973 j'ai eu le privilège de remplir mes obligations militaires à Brazzaville, alors désignée République Populaire du Congo. Un magnifique pays d'Afrique centrale où j'ai beaucoup appris. J'aurais encore beaucoup de choses à dire. Mais les autres orateurs le diront mieux que moi. Puissent les valeurs de la République nous enrichir mutuellement.

Je voudrais simplement rappeler que la réflexion des instigateurs de la Première République lui donnait du contenu et plus particulièrement que personne ne devait être laissé au bord du chemin avec l'idée d'une dette publique à honorer vis-à-vis des plus démunis. D'où tout un volet d'accompagnement par des institutions sociales.

Liberté, égalité, fraternité. Vive la République, vive la Sociale.



Gilbert Piantoni

Un contrat d'engagement antirépublicain

par Alain Veysset

Quatre associations de Longjumeau, l'ADDC, pour la Démocratie Communale, l'ADNCVLE, Nature et Cadre de vie, Lénine à Longjumeau, association historique et culturelle, Initiatives Citoyennes, se sont retrouvées à l'entrée du forum des associations de 9 h à 17 h, le samedi 3 septembre dernier, pour une manifestation statique déclarée en préfecture.

Pourquoi refusent-elles de signer ce contrat d'engagement républicain obligatoire de la récente loi « Séparatisme » ? La loi de 1901, fondatrice de la III^e République était une loi généreuse et de tolérance, selon le principe voltairien : « Je suis en désaccord avec vous, mais je ferai tout pour que vous puissiez vous exprimer ! » On n'obligeait pas les royalistes, les antirépublicains ou les anarchistes, qualifiés de terroristes à l'époque et très nombreux, à signer un contrat d'engagement républicain. On ne leur interdisait pas d'exister, de se réunir dans des locaux municipaux, d'avoir des subventions ou de participer aux fêtes des associations. Pas d'intolérance, ni de mise au ban de la Société.

J'ai participé un 21 janvier 1989, bicentenaire de la Révolution française, pour mes 40 ans, à un banquet « Tête de veau-vinaigrette », tradition républicaine dont J. Chirac était friand. Il était organisé par la Libre Pensée Nationale, animée par son président d'alors : Joseph Berny, afin de symboliser la rupture avec l'Ancien Régime par le fil du rasoir. Sous ces mêmes fenêtres du château de Versailles, dans une salle mitoyenne de la nôtre, dans ce grand restaurant, se tenait un banquet de royalistes, crêpes noires, une cinquantaine de participants comme nous, mais tristes, venus déplorer ce jour-là, l'assassinat de Louis XVI par les républicains...

Comment il fait Macron pour demander à ces crêpes noires de signer un contrat d'engagement républicain ? À moins que ce soit une loi qui ne vise que l'exclusion comme si on vous demandait de signer un contrat « Boire un petit coup c'est agréable » et si vous ne le faites pas, parce que ça ressemble à une plaisanterie, vous êtes viré... Mais aussi avec des exceptions, des faveurs, des passe-droits, dont certains bénéficient, des privilèges ? Comme les policiers, les militaires, ou les élus, du municipal jusqu'au ministre et président qui n'auront pas à signer

d'engagement républicain. Une atteinte scélérate à la liberté d'association.

Les royalistes sont toujours bien présents en Espagne, Royaume-Uni, Belgique, petit Duché du Luxembourg... Tellement présents que notre maire a accueilli en grande pompe, il y a 3 ans, et aux frais des contribuables, le petit prince de Monaco, sur ses ex-terres de Longjumeau... Que notre président, très accessoirement républicain, a demandé aux municipalités de mettre en berne nos drapeaux nationaux à l'occasion du décès de Mme Elisabeth Windsor. Ces monarchistes refoulés voudraient-ils nous faire signer un contrat qui ne vise que passer au couperet les vrais républicains ?

Faut-il demander aux adhérents royalistes et autres antirépublicains de nos associations, de démissionner s'ils condamnent la signature de leur président ? Le principe des exclusions c'est le retour à l'ancien régime, on commençait par exclusion, délinquants aux galères, d'autres à la Bastille, prostituées dans les colonies, hérétiques au bûcher avec les sorcières, exclusion définitive, juifs, protestants, athées, les lépreux, les pestiférés... Et d'autres étaient promus, selon le bon vouloir du Prince, son total arbitraire. Ce n'est pas pour la République que l'on signe ici et son principe de liberté affirmé par Voltaire... Il faut rejeter « ce contrat d'engagement antirépublicain », pour ce qu'il est, un sournois retour à l'Ancien Régime.

Alain Veysset



Le Contrat d'engagement Républicain : l'idéologie de l'État En Marche...

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 dont l'intitulée est « *Loi confortant le respect des principes de la République* », a mis en place, entre autres choses, le « *Contrat d'engagement républicain* » que doivent signer toutes les associations d'une commune pour continuer à prétendre à des subventions publiques comme par le passé.

Contrairement à son intitulé, cette loi s'attaque de façon frontale à deux « principes républicains » fondamentaux qui sont d'une part la liberté d'association instituée par la loi du 1^{er} juillet 1901 et d'autre part la liberté de conscience instituée par la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

La Libre Pensée qui a porté la loi de séparation des Églises et de l'État et qui défend la loi sur la liberté d'association, s'est donné pour principe de refuser de signer de tels contrats

L'examen des sept « *engagements* » proposés en donne les raisons :

Engagement n° 1 :

L'association signataire s'engage à respecter les lois de la République et à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Dans une société démocratique, l'opposition politique doit pouvoir s'exprimer librement, même si elle remet en cause la démocratie. Une démocratie qui s'impose par la force de lois qu'on ne peut « remettre en cause » sous peine de sanctions, cela s'appelle une dictature.

La Libre Pensée se réclame résolument de la laïcité de l'État et de la liberté de conscience des citoyens, mais elle est tout aussi résolument opposée à ce que ces principes soient imposés. Imposer la liberté de conscience, c'est la nier.

Cet engagement à lui seul justifie qu'aucune association laïque digne de ce nom ne signe ce « contrat d'engagement républicain »... Mais voyons les autres engagements.

Engagement n° 2 :

L'association signataire s'engage à ne pas user de prosélytisme abusif.

Le prosélytisme non abusif serait donc autorisé. Qui décidera de ce qui est abusif ou de ce qui ne l'est pas ? N'est-ce pas la porte ouverte à l'arbitraire ? Poser la question c'est y répondre.

Engagement n° 3 :

Cet engagement est particulièrement cocasse et inutile puisque l'association s'engage à respecter la loi qui lui a permis de se constituer. Si l'association existe, c'est qu'elle respecte cette loi.

Engagements n° 4, n° 5 et n° 6 :

L'association signataire s'engage à ne pas opérer de différence de traitement fondée entre autres sur le sexe ou les orientations sexuelles. L'associa-

tion s'engage aussi à prendre toutes les mesures pour lutter contre les violences sexuelles ou sexistes. Elle s'engage à rejeter haine, racisme et antisémitisme, à ne pas porter atteinte à la dignité humaine, à ne pas mettre en danger la vie d'autrui...

Les associations catholiques telles les **APPEL** (Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre) et les **OGEC** (Organismes de gestion des écoles catholiques) vont-elles être privées de subventions en prenant en compte que l'Église catholique professe que l'homosexualité est une déviance mentale et qui use de prosélytisme contre l'*Interruption Volontaire de Grossesse*, la *Procréation Médicalement Assistée*, le *Mariage pour tous*... ?

Par ailleurs est-ce que l'application du Code pénal ne suffirait plus et qu'il faille confier aux associations la responsabilité de traiter les affaires qui relèvent d'un règlement judiciaire ?

Engagement n° 7 :

L'association signataire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

Les libres penseurs sont internationalistes. Lors de leurs réunions, ils ne vénèrent pas le drapeau tricolore et n'entonnent pas la Marseillaise. Ils préféreraient le drapeau rouge et l'Internationale. Pourtant ils sont tous d'ardents républicains pour qui la devise de la République concentre les principes fondamentaux d'une société organisée. Cela dit, comme pour le premier engagement, ils pensent qu'une République qui n'admet pas d'opposition n'est pas une démocratie.

En conclusion :

Ces « contrats d'engagement républicain » ne sont en fait qu'un élément de la politique anti laïque et antirépublicaine que le Président de la République et ses différents gouvernements n'ont cessé de promouvoir.

L'actuel président de la République a fourni les preuves de son hostilité foncière à la Séparation des Églises et de l'État, devant les évêques, aux Bernardins, lors de son premier mandat. Comment l'oublier ?

Lorsque l'action du pouvoir politique remet en cause les principes de la République au prétexte fallacieux de les défendre, n'est-on pas en droit de ne pas appliquer les directives que ledit pouvoir donne ?

La décision appartient à chaque maire d'exiger ou non que les associations de sa commune signent un engagement qui remet en cause tant de libertés fondamentales.

Pour sa part la Libre Pensée estime que les maires qui ne se plieront pas à cette directive feront acte de défense des libertés fondamentales.

La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Inscription pour le Congrès départemental des adhérents de la LP 91

Samedi 21 janvier 2023, 17h, Salle Galilée 1et 2, Massy

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Je serai présent(e) : OUI NON

Je suis candidat(e) au bureau de la LP 91 : OUI NON

Je m'inscris au repas « tête de veau » : OUI NON nb de personnes x 25 € =

Je préfère le rosbif : OUI NON nb de personnes x 25 € =

chèque à envoyer à Françoise ROUSSEAU LP 91, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr